

[Français]

M. Trudeau: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique se souviendra sans doute qu'au mois de février 1979 nous avons nous-mêmes,—le gouvernement fédéral,—mis à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle un sujet qui allait dans le sens mentionné par le député, c'est-à-dire que nous avons proposé que les représentants des Indiens et des Inuit puissent faire des instances directement à l'assemblée constitutionnelle. Sur ce dernier point, il n'y a donc aucune divergence de vues entre nous.

Pour ce qui est de la participation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, je répète ce que j'ai dit au sujet de la position que j'ai prise la semaine dernière et la semaine précédente. Il s'agit dans un sens d'autres niveaux de gouvernement. Je rappelle à la Chambre que nous avons reçu à maintes reprises les instances des maires et des municipalités, qui représentent aussi un autre niveau de gouvernement, et que ces représentants élus voulaient participer aux discussions constitutionnelles.

Pour ce qui est de ces deux catégories,—d'autres niveaux de gouvernement,—je suis très heureux de soulever la question avec les premiers ministres. Je ne promets pas que cela se fera lundi, mais je rappelle à la Chambre que la question d'élargir des débats par des participations accrues a été un sujet que le chef du Nouveau parti démocratique et moi-même avons discuté, et je lui ai même suggéré qu'à un certain moment il se pouvait que nous allions vers une solution dans ce sens. Mais je ne pense pas que je doive, à ce stade-ci, inviter les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à assister à cette conférence, à moins que de part et d'autre les premiers ministres et moi-même ne décidions d'élargir la participation.

[Traduction]

M. Broadbent: J'ai une autre question supplémentaire à poser. J'espère que le premier ministre arrivera à inciter les premiers ministres des provinces à s'engager à élargir la participation, comme il vient de le promettre.

Voici la dernière question que je voudrais poser au premier ministre: compte tenu du fait que la réforme constitutionnelle est urgente, considère-t-il qu'il serait souhaitable que le Parlement fixe l'échéance pour la nouvelle constitution au 1^{er} juillet 1981?

M. Trudeau: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a probablement remarqué que les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre ont appuyé la motion qu'il a déjà présentée à ce sujet. Je voudrais seulement y apporter une petite modification. Je suis très heureux de constater que le Nouveau parti démocratique s'est fixé des délais aussi brefs et que nos deux partis jugent cette affaire urgente, mais je voudrais préciser—et je l'ai dit au chef de l'opposition pendant nos entretiens—si nous pouvons arriver à faire une réforme totale ou partielle de la constitution dans de plus brefs délais, ce serait encore préférable. Nous qui sommes

Questions orales

assis de ce côté-ci de la Chambre, nous trouvons que c'est une affaire très urgente et ce, pour plusieurs raisons.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA STATION TERRIENNE SUR LE TERRAIN DU PARLEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Il sait sans doute, malgré ses propos rassurants de mardi, que le permis autorisant le gouvernement de la Colombie-Britannique à exploiter une station terrienne sur le terrain du Parlement de la Colombie-Britannique ne l'autorise pas à capter des émissions américaines transmises depuis des satellites américains et que, malgré tout, le gouvernement capte actuellement des signaux de cette provenance.

Le ministre est-il d'accord avec les autorités provinciales qui prétendent que la station terrienne située sur le terrain du Parlement n'est pas visée par la loi fédérale? S'il n'est pas d'accord, quelles mesures envisage-t-il de prendre?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, j'aimerais signaler deux choses au député en ce qui concerne cette question. Premièrement, j'ai demandé aux avocats de mon ministère de me fournir un rapport détaillé au sujet du caractère légal ou illégal de cette station terrienne. Mais je pense, madame le Président, qu'il y a là plus qu'une simple question de légalité ou d'illégalité.

Autant que je sache, le gouvernement de la Colombie-Britannique, par l'intermédiaire, notamment, de son ministre chargé des sciences, des universités et des communications, nous avait promis que le satellite servirait exclusivement à capter les signaux commerciaux de Radio-Canada. Le gouvernement provincial n'a pas donné suite à cet engagement. En ce sens, je trouve extrêmement décevant qu'un ministre de la Couronne d'un gouvernement provincial se mette dans une situation qui l'empêcherait de tenir parole.

● (1430)

Je voudrais souligner le fait que le gouvernement participe présentement à dix ou douze projets de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et plus particulièrement avec le ministère du ministre en question et je voudrais savoir si le gouvernement fédéral peut se fier à la parole de ce ministre provincial.

M. Andre: Amenez-le aussi aux conférences constitutionnelles.

M. Beatty: Madame le Président, j'ai une question très directe à poser au ministre des Communications. Menace-t-il le gouvernement de la Colombie-Britannique, en lui signifiant que si à son avis, celui-ci ne respectait pas ses engagements ou ce qu'il considère comme tels, le gouvernement fédéral ne respecterait pas les autres ententes conjointes qu'il a signées avec ce gouvernement provincial?